Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration
tenue le 2 juillet 2020 par téléconférence

Ordre du jour

1 - Ouverture de la réunion

2 - Adoption de l'ordre du jour

3 - Révision de nos procédures de gestion de taxes
3.1 Rapport de mandat réalisé par la firme comptable Marcil Lavallée
3.2 Recommandations par catégorie de revenu
3.3 Crédit de taxes

4 - Demande de reconnaissance au MEES pour le cycle 2020-2023

5 - Adhésion à l'*Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité*

6 - Varia

7 - Prochaine réunion

8 - Levée de l'assemblée

Étaient présents : Monsieur Claude Tessier, président
Monsieur Joe Bianchini, administrateur
Madame Martine Javelas, secrétaire
Monsieur Bruno Bélisle, gouverneur
Monsieur Piéric Langlais-Gagné, trésorier
Madame Sarah Langlais-Lapierre, administratrice

Était présente d'office : Madame Chantal Brouillard, directrice générale

Absences motivées : Monsieur Gaston Girard, gouverneur

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Claude Tessier déclare la réunion ouverte à 20h05 et souhaite la bienvenue à madame Sarah Langlais-Lapierre, pour sa 1ère réunion au CA. Il remercie aussi tous les membres de prendre le temps d'être présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA-2020-1861

Monsieur Bruno Bélisle, appuyé par monsieur Joe Bianchini propose l'adoption de l'ordre du jour.

UNANIMITÉ

3. Révision de nos procédures de gestion de taxes

3.1. Rapport de mandat réalisé par la firme comptable Marcil Lavallée

Madame Chantal Brouillard a envoyé le rapport à tous les membres.

3.2. Recommandations par catégorie de revenu

Madame Chantal Brouillard commente les recommandations par catégories de revenus.
Monsieur Piéric Langlais-Gagné explique la gestion des taxes par les OBNL, quels sont les revenus taxables et non, et comment ils ont été traités jusqu'à présent.
L'impact principal sur le budget provient des frais d'inscriptions aux compétitions.
La recommandation est d'absorber les taxes et d'aider les comités organisateurs, tel que proposé à la réunion précédente. Tous les membres du CA sont d'accord.
Une question demeure sur le montant à charger pour les inscriptions (incluant ou non les taxes) et Monsieur Piéric Langlais-Gagné va vérifier la validité du point de vue comptable.

RÉSOLUTION CA-2020-1862

Monsieur Bruno Bélisle, appuyé par monsieur Joe Bianchini propose d'adopter les recommandations.

UNANIMITÉ

3.3. Crédit de taxes

Monsieur Piéric Langlais-Gagné explique le calcul des crédits de taxes. BQ répond au critère de 90% pour le montant des taxes cette année (calcul réel de 93%), et cela semble correct pour les années passées.

Monsieur Piéric Langlais-Gagné explique que la firme comptable, qui réalise depuis plusieurs années la mission d'examen de nos états financiers, aurait dû trouver le problème sur les taxes. Il suggère d'aller en appel d'offres.-Le choix du comptable doit être approuvé en AGA.

4. Demande de reconnaissance au MESS pour le cycle 2020-2023

RÉSOLUTION CA-2020-1863

Monsieur Claude Tessier, appuyé par madame Sarah Langlais-Lapierre propose que Badminton Québec dépose une demande de reconnaissance au MEES pour le cycle 2020-2023 et certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans les documents joints sont véridiques et complets et que le présent engagement a été consigné dans les procès-verbaux de l'organisme.

De plus, dans le cas où l'organisme serait reconnu par le MEES pour le développement, la régie et la promotion de la ou des disciplines spécifiées à la question 2.4.1, l'organisme s'engage à :

- adhérer à l'*Avis sur l'éthique en loisir et en sport* ;
- adhérer à l'*Énoncé ministériel en matière d'intégrité en contexte de sport et de loisir* ;
- informer le MEES du moment de la cessation de ses activités ou de la dissolution de son organisme, le cas échéant ;
- autoriser le MEES à utiliser certains renseignements de nature stratégique aux fins d'études, de recherche et d'évaluation ;
- déclarer au MEES tout avis reçu à la suite d'une infraction aux lois gouvernementales ou à la réglementation d'autres instances publiques ou parapubliques dans les 12 derniers mois.

UNANIMITÉ

5. Adhésion à l'*Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité*

RÉSOLUTION CA-2020-1864

Madame Martine Javelas, appuyé par monsieur Bruno Bélisle confirme l'adhésion de Badminton Québec à l'énoncé Ministériel en matière de protection de l'intégrité.

Reconnaissant l'importance d'un cadre sain et sécuritaire pour la pratique du loisir et du sport dans tous ses contextes (découverte, initiation,

récréation, compétition, haut niveau), Badminton Québec s'engage à offrir une expérience positive, permettant le développement de la personne. À cet égard, Badminton Québec favorise une approche centrée sur le participant, notamment par l'adhésion aux fondements suivants et la promotion de ceux-ci :

- Le respect de l'individu, de son intégrité physique et morale;
- La tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence, qu'elle soit psychologique, physique, sexuelle ou de l'ordre de la négligence;
- Le développement et l'épanouissement de la personne par le biais d'activités saines, constructives et sécuritaires;
- Une vision qui va au-delà de la performance et qui mise sur le bien-être.

En adhérant à cet énoncé, Badminton Québec adopte une position claire contre la violence et s'engage à mettre en place :

1-Une politique en matière de protection de l'intégrité incluant un mécanisme de gestion des plaintes indépendant pour les situations d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence;
2-Une politique de vérification des antécédents judiciaires (filtrage) qui s'appliquera à tous les administrateurs et administratrices, au personnel et aux personnes qui, comme les bénévoles, agissent en leur nom, tant dans leurs relations interpersonnelles qu'avec les membres;
3- Des mesures de sensibilisation, d'information et de formation au sujet de la protection de l'intégrité.

UNANIMITÉ

6. Varia

La subvention salariale d'urgence est confirmée pour la 1ère période.

7. Prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue
- Fin septembre : pour l'entrevue du DG
- octobre avec le nouveau DG

Si des changements, réunion avant, d'urgence.

8. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION CA-2020-1865

Monsieur Claude Tessier, appuyé par Madame Martine Javelas, propose la levée de l'assemblée à 21h45.

UNANIMITÉ

Lu et approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration du 8 octobre 2020, sur proposition de Monsieur Bruno Bélisle, appuyé(e) par Claude Tessier, et adoptée à l'unanimité.